



*C.P.A.S. de Villers-la-Ville
Province du Brabant Wallon
1495 Marbais
Tél. 071/88.00.28
Fax. 071/88.00.38*

**Le Centre Public d'Action Sociale de Villers-la-Ville
engage
Un travailleur Médico-Social H/F/X CDI**

Le CPAS de Villers-la-Ville procède au recrutement d'un travailleur Médico-Social pour le Service Petite Enfance de Villers-la-Ville.

Le Service compte deux structures d'accueil : deux crèches de respectivement 24 et 14 places. En tant que CPAS, nous voulons être une organisation moderne, efficace, cohérente, accessible, souple et crédible. Notre culture d'entreprise est basée sur des valeurs fortes, telles que le respect, l'intégrité, la collaboration, le professionnalisme, l'équité et l'engagement sociétal.

Nous vous offrons un environnement de travail agréable dans un cadre champêtre au sein de deux petites structures où chaque personne a son importance et son rôle à jouer. Le bien-être au travail est une priorité. Si vous avez la même vision que nous et que vous êtes prêt(e) à mettre vos compétences au service de tous nos p'tits bouts, alors ce job est fait pour vous !

FONCTION : (liste non exhaustive)

- Collaborer à l'élaboration et l'évolution du projet d'accueil.
- Collaborer avec le médecin responsable et l'équipe d'inspection médicale, l'ONE, l'infirmière.
- Dialoguer avec les parents dans le milieu d'accueil ou à domicile dans le but d'assurer à l'enfant un suivi personnalisé.
- Participer à la coordination sociale dans son secteur de travail.
- Participer au soutien et à l'accompagnement de l'équipe de puéricultrices, en concertation avec la direction, et à l'animation des réunions d'équipe.
- Participer aux formations continuées.
- Assurer l'application de la législation en matière de PFP et calculer la PFP des parents.
- Assurer les contacts avec les familles.
- Etablir et assurer le suivi du contrat d'accueil.
- Etablir les enquêtes sociales.
- Gérer les inscriptions et planifier les admissions en tenant compte de la réglementation, des besoins des parents et des réalités de la structure.
- Gérer les plaintes des parents.

- Gérer les situations de maltraitance d'enfant, en collaboration avec la directrice et les services compétents.
- Organiser une réunion annuelle ou toute autre forme de participation des parents.
- Accueillir les parents dès le premier contact et tout au long du séjour de l'enfant.
- Garantir et améliorer les moyens de communication dans le respect des règles de déontologie.
- Mener un rôle de soutien à la parentalité, plus spécialement dans les matières sociales et familiales.
- Veiller à la justesse des attitudes vis-à-vis des familles, ainsi qu'au respect des règles de déontologie.
- Informer et discuter avec le conseiller en prévention SIPP/SEPP dans le cadre de l'analyse des risques annuelle.
- Informer la hiérarchie des besoins des milieux d'accueil.
- Informer les parents concernant l'état d'avancement des dossiers d'inscription.
- Se montrer ouvert aux différences culturelles, philosophiques, au handicap...
- Expliquer le projet d'accueil, en ce compris le ROI.
- Collaborer à l'élaboration et au suivi du PST.
- Rédaction et suivi administratif pour l'ensemble du service Petite Enfance.

La personne engagée travaillera en collaboration avec la Directrice du Service Petite Enfance ainsi qu'une travailleuse Médico-sociale en vue d'intégrer le futur pôle Petite Enfance.

PROFIL DE COMPETENCES :

1. Connaissances en santé et hygiène pour les collectivités.
2. Accompagnement médico-social.
3. Encadrement et développement psychomoteur et affectif de l'enfant.
4. Gestion des situations d'urgence (gestes de premiers secours).
5. Communication et écoute bienveillante avec les enfants, les parents et les équipes.
6. Savoir travailler en équipe.
7. Capacité à organiser les tâches quotidiennes.
8. Observation et anticipation : Identifier les besoins spécifiques des enfants (fatigue, stress, maladies).

Qualités personnelles indispensables :

- Sens des responsabilités.
- Rigueur et vigilance.
- Résistance au stress et capacité à gérer des situations imprévues.
- Engagement dans le bien-être et la sécurité des enfants.
- Empathie et bienveillance.

CONDITIONS D'ACCES A LA FONCTION :

- Être âgé de 21 ans au moins.
- Être belge ou citoyen de l'Union européenne.
- Jouir de vos droits civils et politiques.
- Être d'une conduite irréprochable.
- Être titulaire du permis de conduire B

Être en possession d'un des diplômes suivants : diplômes à finalité psycho médico-sociale de l'enseignement supérieur de type court :

- 1. Bachelier en psychologie ;
- 2. Bachelier assistant social ;
- 3. Bachelier en soins infirmiers ;

Une expérience dans le domaine de la petite enfance constitue un atout.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

- Régime de travail : Temps plein
- Heures/semaine : 38h00
- Horaire : variable entre 7h00 et 18h36, horaires en fonction des besoins du service (avec ouvertures et fermetures)
- Type : Contrat à durée indéterminée
- Salaire : **B1** allant de 18.026,82 € à 25.011,57 (hors index).
Prise en compte de tous les services effectifs accomplis en qualité d'agent statutaire ou contractuel dans le secteur public ainsi que ceux accomplis dans le privé et/ou comme indépendant (maximum 10 ans) à condition qu'ils puissent être considérés comme utiles à la fonction.
- Début du contrat : le plus vite possible.

AVANTAGES :

- Chèque repas de 8,00 euros par jour presté (avec retenue de 1,09 euros).
- Pécule de vacances et prime de fin d'année.
- 2^{ème} pilier de pension.
- Avantages Service Social Collectif
- 26 jours de congé par an + jours compensatoires pour les jours fériés qui coïncident avec un samedi ou un dimanche
- Formations continues pour vous permettre de développer vos compétences et aptitudes professionnelles.

LES EPREUVES

L'examen de recrutement se déroulera en 2 épreuves :

- La 1^{ère} épreuve, écrite portant sur :

Connaissances spécifiques

Connaissances du domaine d'application

- Des exigences de l'AFSCA ;
- Du développement (intellectuel, affectif, social et psychomoteur de l'enfant de moins de 3 ans) ;
- Du développement psychologique de l'enfant de moins de 3 ans (toutes les phrases importantes comme les angoisses archaïques, etc.) ;
- En hygiène et premiers soins dans un milieu d'accueil ;

- L'alimentation de l'enfant de moins de 3 ans (allaitement maternel, lait en poudre, diversification, etc.) ;
- Schémas de vaccinations, documents ad hoc, ce que sont les vaccins et leurs conséquences ;
- Maîtrise des connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de sa fonction.

Cette épreuve est éliminatoire et les candidats doivent obtenir 50% des points pour participer à la 2^{ème} épreuve.

- La 2^{ème} épreuve, orale, sur 50 points, portant sur les aptitudes des candidats, leurs motivations et leur vision de la fonction.

Pour réussir cette épreuve, les candidats doivent obtenir 50% des points et pour réussir l'examen, les candidats doivent obtenir un score minimum de 60% pour l'ensemble des épreuves.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la convocation aux épreuves se fera par mail.

L'épreuve écrite se déroulera le lundi 24 août 2026 et l'épreuve orale le lundi 31 août 2026 et pourra, si nécessaire, être prolongée jusqu'au 1^{er} septembre 2026, dans les locaux du C.P.A.S. de Villers-la-Ville.

MODALITES DE CONTACT :

La candidature doit être envoyée **au plus tard le 14/08/2026 à minuit** par courrier à : CPAS de Villers-la-Ville, à l'attention de Madame **GARGIULO Mélissandra**, Chef du service RH et de la Direction, rue du Berceau, 24 à 1495 Marbais ou par mail **secretariat@cpas-villerslaville.be** Téléphone : 071/880.020

Celle-ci devra être accompagnée des documents suivants :

- Une lettre de motivation
- Un Curriculum Vitae (permis de conduire à mentionner)
- Une copie de votre diplôme
- Un extrait de casier judiciaire modèle 2 (de moins de 3 mois)

Attention, seuls les dossiers complets seront retenus pour la procédure de recrutement.

Une première sélection sera réalisée sur base des Curriculum Vitae.

En cas d'engagement, la personne recrutée s'engage à fournir **au plus tard à la signature du contrat de travail les documents suivants :**

- La preuve de l'état d'immunité contre la rubéole (pour les personnes de sexe féminin de 21 à 50 ans).
- Un certificat médical original de moins de 3 mois attestant qu'au moment de l'examen, il n'existe aucun signe d'affection physique et psychique susceptible de représenter un danger pour les enfants accueillis.
- La version originale de l'extrait de casier judiciaire modèle 2 (de moins de 3 mois)